

11 DÉSÉQUILIBRES

qui peuvent être vécus
par les personnes
conseillères pédagogiques
numériques (CPN)

Retrait arbitraire

Quand des projets menés par des CPN sont tablettés ou abandonnés sans justification

Quand l'institution choisit d'aller à l'encontre de ses objectifs pour favoriser ou ménager un groupe d'intérêt (ex: contexte de négociations)

Corporatisme

Ingérence

Quand l'établissement cherche à accéder à des renseignements qui relèvent de la confidentialité de la pratique des CPN

Quand les CPN deviennent le levier d'actions ou de décisions politiques

Instrumentalisation professionnelle

Standardisation rigide

Quand l'institution impose des protocoles qui ne correspondent pas au jugement professionnel du CPN ou aux besoins des personnes accompagnées

Quand les exigences bureaucratiques prennent le pas sur l'intervention directe, créant une tension entre les obligations administratives et la mission première de soutien pédagogique

Surcharge administrative

Subordination pédagogique

Quand les impératifs budgétaires ou organisationnels de l'institution entrent en conflit avec les besoins identifiés par les CPN

Quand l'expertise du CPN n'est pas reconnue ou est diluée dans une approche généraliste des services

Dépréciation professionnelle

Écart éthique

Quand les valeurs promues par l'institution s'éloignent des valeurs fondamentales de la profession de CPN nécessaires à la relation pédagogique

Quand l'institution attribue au CPN des responsabilités qui débordent de son champ de pratique ou qui créent des conflits d'intérêts

Débordement de rôle

Distorsion statistique

Quand les indicateurs quantitatifs de performance ne reflètent pas la qualité réelle du travail pédagogique et créent une pression induite